



**Mairie d'Arronville**  
12 rue de la Mairie  
95810 ARRONVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°01 - 2026**

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le 20 mars à 19 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances.

**Présents** : : Messieurs, GODIN, CHABRIER, JAVAUX, FINOT, COULON, BEAUFORT, PIVERT, LEVENS et Mesdames JAVAUX, FAUGERAS, CHARVET, TRISTANT, GOUGEON, SOYEZ, CARBON.

**Secrétaire** : Madame TRISTANT

Le quorum est atteint, ouverture de la séance à 19h02.

M. BEAUFORT, le plus âgé du conseil ouvre la séance.

**Ordre du jour :**

- Election du Maire
- Délibération – Création de postes d'Adjoints au Maire
- Election des adjoints au Maire
- Délibération – Indemnités des élus
- Délibération – Elections des délégués dans les différents syndicats intercommunaux
- Délibération – Désignations des délégués dans les différentes commissions communales
- Délibération– RPQS assainissement 2024
- 

**Election du Maire :**

M. BEAUFORT, le plus âgé des membres du conseil étant Président, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15  
- bulletins blancs ou nuls: 0  
-suffrages exprimés : 15  
- majorité absolue :

Ont obtenu :

- Monsieur Frédéric GODIN : 15 voix

Monsieur Frédéric GODIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire

### **Délibération n°1-2026 : Création de postes d'Adjoints au Maire**

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide à 15 voix POUR, la création de 4 postes d'adjoints au maire.

### **Élection des adjoints au maire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7-2,

Vu les élections municipales en date du 15 mars 2026,

Considérant que les adjoints au maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

Le conseil municipal a procédé à l'élection des adjoints au maire.

Une seule liste a été présentée :

- Madame Caroline JAVAUX
- Monsieur Philippe JAVAUX
- Madame Jessica FAUGERAS
- Monsieur Gildas CHABRIER

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 15
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
- Voix obtenues par la liste : 15
- 

La liste conduite par Madame Caroline JAVAUX ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire :

- Madame Caroline JAVAUX, 1re adjointe
- Monsieur Philippe JAVAUX, 2e adjoint
- Madame Jessica FAUGERAS, 3e adjointe
- Monsieur Gildas CHABRIER, 4e adjoint

Les intéressés ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.

## Délibération n°2-2026 : Versement des indemnités de fonction aux adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,  
Vu les élections municipales en date du 15 mars 2026 ;  
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Moins de 500	10,89
De 500 à 999	11,77
De 1000 à 3 499	21,38
De 3 500 à 9 999	23,32

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal  
DECIDE à 15 voix **POUR** de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire : à 11,77%.

## Délibération n°3-2026 : Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

M. le Maire expose

L'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines attributions de cette assemblée  
Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, les conseillers municipaux sont invités à examiner cette possibilité et se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide à 15 voix **POUR** ;

**DONNE** délégation au Maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- (1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- (2) De fixer, dans la limite de 2.500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- (3) Non concerné ;
- (4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- (5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- (6) Non concerné ;
- (7) De créer, modifier et supprimer, les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- (8)** De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières conformément au règlement intérieur du cimetière ;
- (9)** D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- (10)** De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- (11)** De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- (12)** De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (*domaines*), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes, dans la limite de 10.000 € ;
- (13)** Non concerné ;
- (14)** De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- (15)** Non concerné
- (16)** D'intenter au nom de la commune en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans le cas défini suivant : devant les tribunaux administratifs. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.
- (17)** De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par sinistre, les sinistres non couverts par l'assureur de la commune ;
- (18)** De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- (19)** Non concerné
- (20)** Non concerné
- (21)** Non concerné
- (22)** Non concerné ;
- (23)**°Non concerné
- (24)**°D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ; dont le montant ne dépasse pas 1.000 € ;
- (25)**°Non concerné ;
- (26)**°De demander à tout organisme financeur, en accord avec la commission finances, l'attribution de subventions ;
- (27)**° Non concerné
- (28)**° Non concerné
- (29)**° Non concerné
- (30)**°D'admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200 €
- (31)**° Non concerné.

## Délibération n°4-2026 : Nomination des représentants de la commune à la Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes

Vu le code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) art.L5211-6

Vu les élections Municipales du 15 mars 2026,

**Considérant** que le maire et 1 conseiller municipal dans l'ordre du tableau sont désignés délégués de la commune d'Arronville au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes Sausseron-Impressionniste.

**TITULAIRE** : Monsieur Frédéric GODIN, Maire

**SUPPLEANT** : Madame Caroline JAVAUX, 1<sup>er</sup> Adjoint

## Délibération n°5-2026 : Election des délégués au Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM)

VU l'article L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 avril 1960 autorisant la création du SMIRTOM

Vu l'arrêté préfectoral du 11 août 2016 portant modification des statuts du SMIRTOM

Vu les statuts du SMIRTOM

Le Conseil Municipal,

**PROCEDE à l'élection, au scrutin secret, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères**

Compte tenu du résultat du vote

NOM	Prénom	Fonction (1)	Adresse postale	Adresse électronique (mail)	Titulaire / Suppléant
GODIN	Frédéric	Maire	1 cour des Fleurs 95810 Arronville	<a href="mailto:f.godin@vot.fr">f.godin@vot.fr</a>	Titulaire
PIVERT	Eric	Conseiller municipal	17 rue du Sausseron, 95810 Arronville	<a href="mailto:eric.pivert1@hotmail.fr">eric.pivert1@hotmail.fr</a>	Suppléant

Ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères.

### **Délibération n°6-2026 : Election des Délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Sausseron (SIAVS)**

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2025 modifiant les statuts,

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Vu les statuts du SIAVS

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Sausseron.

Compte tenu du résultat du vote

NOM	Prénom	Fonction (1)	Adresse postale	Adresse électronique (mail)	Titulaire / Suppléant
GOUGEON	Sylvie	Conseiller Municipal	15 cour des Jonquilles 95810 Arronville	<a href="mailto:legendre.gougeon@gmail.com">legendre.gougeon@gmail.com</a>	Titulaire
PIVERT	Eric	Conseiller Municipal	17 rue du Sausseron 95810 Arronville	<a href="mailto:eric.pivert1@hotmail.fr">eric.pivert1@hotmail.fr</a>	Suppléant

Ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Sausseron.

### **Délibération n°7-2026 : Election des délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin Français (SMAGPNRVF)**

VU l'article L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 avril 1995 autorisant la création du SMAGPNRVF

Vu les statuts du SMAGPNRVF

Le Conseil Municipal,

**PROCEDE à l'élection, au scrutin secret, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin Français**

Compte tenu du résultat du vote

NOM	Prénom	Fonction (1)	Adresse postale	Adresse électronique (mail)	Titulaire / Suppléant
JAVAUX	Caroline	Adjoint	32 rue Emmanuel d'Astier, 95810 Arronville	<a href="mailto:carolinejavaux95@gmail.com">carolinejavaux95@gmail.com</a>	Titulaire
TRISTANT	Corinne	Conseiller municipal	28 Emmanuel d'Astier 95810 Arronville	<a href="mailto:corinnetristant@orange.fr">corinnetristant@orange.fr</a>	Suppléant

Ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin Français

### **Délibération n°8-2026 : Election des délégués au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO)**

VU les articles L.5212-7 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral du 03 février 2006 autorisation la création du SMGFAVO  
Vu les élections municipales du 15 mars 2026,  
Vu les statuts du SMGFAVO

Le Conseil Municipal,

**PROCÉDE à l'élection, au scrutin secret, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise.**

Compte tenu du résultat du vote

NOM	Prénom	Fonction (1)	Adresse postale	Adresse électronique (mail)	Titulaire / Suppléant
FINOT	Sébastien	Conseiller municipal	1 rue du Moulin, 95810 Arronville	<a href="mailto:sebastien.finot@gmail.com">sebastien.finot@gmail.com</a>	Titulaire
CARBON	Lucille	Conseiller municipal	3 cour des coquelicots, 95810 Arronville	<a href="mailto:carbonlucille@gmail.com">carbonlucille@gmail.com</a>	Suppléant

Ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise.

### **Délibération n°9-2026 : Election des Délégués au Syndicat Départemental d'Energies du Val d'Oise (SDEVO)**

Vu l'arrêté préfectoral n°2337 du 18 novembre 1994 créant le Syndicat Départemental d'Electricité du Val d'Oise,  
Vu les élections municipales du 15 mars 2026,  
Vu les statuts du SDEVO,

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de procéder à l'élection, au scrutin secret, du délégué Titulaire et du délégué Suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Départemental d'Energies du Val d'Oise.

Compte tenu du résultat du vote

NOM	Prénom	Fonction (1)	Adresse postale	Adresse électronique (mail)	Titulaire / Suppléant
CHABRIER	Gildas	Adjoint	11 rue de Pontoise, 95810 Arronville	<a href="mailto:gildas.chabrier52@gmail.com">gildas.chabrier52@gmail.com</a>	Titulaire
COULON	Stéphane	Conseiller municipal	6 rue du Moulin, 95810 Arronville	<a href="mailto:stef.coulon@gmail.com">stef.coulon@gmail.com</a>	Suppléant

Ont été élus délégués Titulaire et suppléant de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Énergies du Val d'Oise.

**Délibération n°10-2026 : Elections des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux d'Arronville Berville (SIEAB)**

VU l'arrêté préfectoral en date de Février 1959 autorisant la création du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Arronville et Berville,

VU l'article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les élections municipales Du 15 mars 2026,

Compte tenu du résultat du vote :

Fonction	Nom	Prénom	Adresse	N° téléphone / courriel	Titulaire
Président	GODIN	Frédéric	1 cour des Fleurs 95810 Arronville	<a href="mailto:f.godin@vot.fr">f.godin@vot.fr</a>	Titulaire
	TRISTANT	Corinne	28 rue Emmanuel d'Astier 95810 Arronville	<a href="mailto:corinnetristant@orange.fr">corinnetristant@orange.fr</a>	Titulaire
	BEAUFORT	Bernard	43 rue Emmanuel d'Astier 95810	<a href="mailto:bernardbeaufort00@gmail.com">bernardbeaufort00@gmail.com</a>	Suppléant

Sont désignés comme représentants de la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux d'Arronville et Berville.

**Délibération n°11-2026 : élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome ( SIAA)**

VU l'arrêté n° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,

Vu les élections municipales de mars 2026,

VU les articles L.5212 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** de procéder à l'élection, au scrutin secret, des deux délégués titulaires et un délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

Compte tenu du résultat du vote

JAVAUX	Philippe	32 rue Emmanuel d'Astier	<a href="mailto:p.javaux@hotmail.fr">p.javaux@hotmail.fr</a>	Titulaire
LEVENS	Eric	2 cour des Coquelicots	<a href="mailto:levenserik@gmail.com">levenserik@gmail.com</a>	Suppléant

Ont été élus délégués titulaires et suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

## Délibération n°12-2026 : élection des délégués au Syndicat Intercommunal des Collèges des Cantons de Marines et de Vigny.

VU l'article L.5212 du code général des collectivités territoriales,

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal des Collèges des Cantons de Marines et de Vigny**

### Compte tenu du résultat du vote

Nom	Prénom	Adresse	N° téléphone / courriel	Titulaire / Suppléant
CHARVET	Marine	44 rue Emmanuel d'Astier, 95810 Arronville	marine-du-95@hotmail.fr	Titulaire
FINOT	Sébastien	1 rue du Moulin, 95810 Arronville	<a href="mailto:sebastien.finot@gmail.com">sebastien.finot@gmail.com</a>	Suppléant

Ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Collèges des Cantons de Marines et de Vigny.

## Délibération n°13-2026 : Elections des délégués au Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines (SIBGM)

VU l'article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les élections municipales du 15 mars 2026,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Juin 2008 demandant la création du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines,

**DÉCIDE** de procéder à l'élection, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines

Compte tenu du résultat du vote :

Fonction	Nom	Prénom	Adresse	N° téléphone / courriel	Tit/ supp
Maire	GODIN	Frédéric	1 cour des Fleurs 95810 Arronville	<a href="mailto:f.godin@vot.fr">f.godin@vot.fr</a>	Tit
Supp	LEVENS	Eric	2 cour des coquelicots 95810 Arronville	<a href="mailto:levenseric@gmail.com">levenseric@gmail.com</a>	supp

Ont été élus comme représentants de la commune au Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines

## Délibération n°14-2026 : Elections des délégués au Syndicat Intercommunal pour le développement du Sport dans les Vallées de l'Oise et du Sausseron (SISVOS)

VU la création du Syndicat Intercommunal pour le développement du Sport dans les Vallées de l'Oise et du Sausseron le 19 septembre 1978,

VU l'article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les élections municipales du 15 mars 2026,

Compte tenu du résultat du vote :

Nom	Prénom	Fonction	Adresse	TIT- SUP
SOYEZ	Laurie	CM	31 Rue de Margicourt 95810 Arronville	TITULAIRE
FAUGERAS	Jessica	Adjoint	46 rue Emmanuel d'Astier 95810 arronville	TITULAIRE
JAVAUZ	Philippe	Adjoint	32 rue Emmanuel d'Astier 95810 Arronville	TITULAIRE

Sont désignés comme représentants de la commune au Syndicat Intercommunal pour le développement du Sport dans les Vallées de l'Oise et du Sausseron.

## Délibération n°15-2026 : désignation d'un délégué élu représentant la commune auprès du C.N.A.S

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de désigner Me. **CARBON Lucille**, conseillère municipale,

En qualité de déléguée élue auprès du C.N.A.S.

## Délibération n°16-2026 : élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Electricité et des Réseaux Câblés du Vexin

VU les élections municipales complémentaires du 15 mars 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de procéder à l'élection des délégués qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal d'Electricité et des Réseaux Câblés du Vexin

Compte tenu du résultat du vote

Nom	Prénom	Adresse	N° téléphone / courriel	Tit / Supp
CHABRIER	Gildas	11 rue de Pontoise 95810 Arronville	<a href="mailto:gildas.chabrier52@gmail.com">gildas.chabrier52@gmail.com</a>	Tit.
COULON	Stéphane	6 rue du Moulin 95810 Arronville	<a href="mailto:stef.coulon@gmail.com">stef.coulon@gmail.com</a>	Supp.

Ont été élus délégués titulaires et suppléants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité et des Réseaux Câblés du Vexin.

## **Délibération n°17-2026 : élection des délégués auprès du Syndicat Intercommunal de Programmation de Gestion et de réalisation du Marais du Rabuais.**

VU l'article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les élections municipales du 15 mars 2026,

Compte tenu du résultat du vote :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>N° téléphone / courriel</b>	<b>Titulaire/ suppléant</b>
TRISTANT	Corinne	28 rue Emmanuel d'Astier 95810 Arronville	<a href="mailto:corinnetristant@orange.fr">corinnetristant@orange.fr</a>	Titulaire
BEAUFORT	Bernard	43 Emmanuel d'Astier 95810 Arronville	<a href="mailto:bernardbeaufort00@gmail.com">bernardbeaufort00@gmail.com</a>	Titulaire

Ont été élus représentants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal de Programmation de Gestion et de réalisation du Marais du Rabuais.

## **Délibération n°18-2026 : élection des membres des différents commissions**

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

VU les élections municipales du 15 mars 2026,

Compte tenu du résultat du vote :

Les délégués pour la commission fêtes et cérémonies sont :

Monsieur Frédéric GODIN  
Monsieur Gildas CHABRIER  
Madame Caroline JAVAUX  
Madame Lucille CARBON

Les délégués pour la commission travaux et environnement sont :

Monsieur Gildas CHABRIER  
Madame Corinne TRISTANT

Les délégués pour la commission finances sont :

Monsieur Frédéric GODIN  
Madame Sylvie GOUGEON  
Madame Jessica FAUGERAS  
Monsieur Philippe JAVAUX  
Monsieur Stéphane COULON

Les délégués pour la commission action sociale sont :

Madame Jessica FAUGERAS  
Madame Laurie SOYEZ  
Madame Marine CHARVET  
Madame Corinne TRISTANT

Les délégués pour la commission communication sont :

Madame Jessica FAUGERAS  
Madame Laurie SOYEZ  
Madame Lucille CARBON  
Monsieur Sébastien FINOT

Les délégués pour la commission de sécurité et prévention des risques sont :

Monsieur Philippe JAVAUX  
Monsieur Eric LEVENS  
Monsieur Eric PIVERT

Les délégués pour la commission des chemins de randonnées sont :

Madame Corinne TRISTANT  
Monsieur Eric LEVENS  
Monsieur Sébastien FINOT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide à 15 voix POUR, de nommer ces délégués à chaque commission communale.

**Signatures :**

GODIN Frédéric \_\_\_\_\_

JAVAUX Philippe \_\_\_\_\_

JAVAUX Caroline \_\_\_\_\_

FAUGERAS Jessica \_\_\_\_\_

CHABRIER Gildas \_\_\_\_\_

FINOT Sébastien \_\_\_\_\_

COULON Stéphane \_\_\_\_\_

BEAUFORT Bernard \_\_\_\_\_

PIVERT Eric \_\_\_\_\_

LEVENS Eric \_\_\_\_\_

CHARVET Marine \_\_\_\_\_

TRISTANT Corinne \_\_\_\_\_

GOUGEON Sylvie \_\_\_\_\_

SOYEZ Laurie \_\_\_\_\_

CARBON Lucille \_\_\_\_\_

